



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Harcèlement scolaire

Question au Gouvernement n° 3586

Texte de la question

HARCÈLEMENT SCOLAIRE

M. le président. La parole est à Mme Laurence Trastour-Isnart.

Mme Laurence Trastour-Isnart. Evaëlle, 11 ans ; Thybault, 12 ans ; Marion, 13 ans ; Christopher, 16 ans ; Emilie, 17 ans : ces enfants ont mis fin à leur vie, victimes du harcèlement scolaire. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, on compte en France 700 000 élèves victimes du harcèlement scolaire, soit près d'un enfant sur dix. Cette situation est dramatique et inadmissible. L'école de la République doit assurer la sécurité de nos enfants. Comment expliquez-vous qu'aujourd'hui, des enfants soient harcelés à l'école ? Harcèlement verbal, psychologique, voire physique : ces enfants sont en souffrance, et cette profonde souffrance est d'autant plus grave que l'école est un sanctuaire. Aucun des enfants de la nation ne doit se sentir abandonné, humilié, harcelé.

Au pays de l'instruction obligatoire, alors que l'instruction en famille est malheureusement remise en cause, comment pouvez-vous accepter sans agir...

M. Jean-Jacques Bridey. Oh !

Mme Laurence Trastour-Isnart. ...que des enfants mettent fin à leur vie, victimes de la défaillance de nos institutions ? Les associations jouent un rôle majeur pour sensibiliser aux ravages du harcèlement scolaire – je pense par exemple à l'association Hugo –, mais votre gouvernement doit se montrer plus volontariste.

Notre collègue Erwan Balanant, auquel le Gouvernement avait confié une mission sur le harcèlement scolaire, vous a remis son rapport il y a déjà six semaines. Il mettait en avant cent vingt propositions pour lutter contre cette situation dramatique. Qu'en est-il ? Monsieur le ministre, sur ce sujet très sensible, nous attendons que le Gouvernement passe des paroles aux actes. Oui ou non, mettez-vous en œuvre les propositions du rapport Balanant ? Lesquelles et quand ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR, LT et UDI-I, et sur plusieurs bancs des groupes SOC, GDR et FI.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il s'agit d'un sujet essentiel qui a une ampleur mondiale. C'est un phénomène grave que nous ne sous-estimons pas du tout. Je suis en accord avec l'essentiel des termes de votre question, mis à part ceux qui ne visent qu'à rechercher des polémiques qui n'ont pas lieu d'être.

M. Pierre Cordier. Oh !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . En effet, nous avons été extrêmement actifs depuis trois ans et demi sur le sujet, même si, bien entendu, il reste beaucoup à faire. J'ai évidemment lu le rapport de M. Balanant avec lequel j'ai pu discuter, et nous prendrons bien sûr des dispositions nouvelles. Cependant, je l'ai dit, nous avons déjà agi, en particulier grâce au plan « non au harcèlement » qui est actuellement en vigueur. Il a par exemple permis de désigner des ambassadeurs contre le harcèlement, des élèves responsabilisés au sein des établissements contre le harcèlement scolaire. Nous avons également créé des référents dans chaque académie et dans chaque département, soit 335 personnes dédiées à ce sujet, qui forment les élèves et les professeurs. Nous avons pour la première fois introduit la question de la lutte contre le harcèlement dans la législation, en l'inscrivant dans la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance : tous les nouveaux professeurs seront systématiquement formés à ces enjeux.

J'ai même pris la tête d'une forme de croisade internationale contre le harcèlement lorsque la France a présidé le G7 : nous avons fait une déclaration solennelle sur le sujet. La première dame de France est également impliquée sur cette question.

M. Maxime Minot. Si Brigitte s'en mêle, on est mal barrés !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . Au début du mois de novembre, j'ai organisé, à l'UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture –, une conférence internationale sur la lutte contre le harcèlement entre élèves, associant vingt ministres de l'éducation du monde entier contre ce phénomène très grave, que je ne sous-estime pas, je le répète, et contre lequel nous avons enregistré des premiers succès.

Permettez-moi de vous faire part en la matière d'un succès et d'une limite. Depuis le début de cette politique, nous avons réduit le nombre d'enfants harcelés en France : c'est la première fois que cela arrive et c'est tant mieux. En revanche, le cyberharcèlement continue d'augmenter. C'est le sens de l'organisation de conférences internationales : nous devons faire pression sur les médias sociaux (M. Jean Lassalle applaudit) et sur les plateformes pour qu'ils soient beaucoup plus efficaces face au cyberharcèlement.

Sur ce sujet, nous avons besoin d'unité. Nous avons tous les mêmes valeurs en la matière, nous sommes confrontés aux mêmes défis et nous voulons protéger nos enfants en étant encore plus efficaces.
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

M. le président. Madame Trastour-Isnart ?

Mme Laurence Trastour-Isnart. Il me restait deux secondes !

M. le président. Vous avez la parole, mais deux secondes, c'est bref !

Mme Laurence Trastour-Isnart. L'action, c'est mieux que les déclarations ! *(Exclamations sur les bancs du groupe LaREM.)*

M. Jean Castex, Premier ministre. Était-ce indispensable ?

Un député du groupe LaREM . Nul !

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Trastour-Isnart](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3586

Rubrique : Harcèlement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 décembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 décembre 2020](#)